

**2010/2199 - Subvention en faveur de l'Association Bien Vieillir dans son Quartier, sise 10 rue de Sévigné à Lyon 3e, pour la poursuite de son audit urbain relatif au projet « Lyon, Ville amie des Aînés ».** (Direction de l'Action Sociale - ) (BMO du 15/02/2010, p. 0246)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

M. HEMON Pierre, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots sur un dossier qui a reçu un avis favorable de la commission. Je voudrais juste vous rappeler que nous l'avions déjà annoncé lors de la commission générale du 26 mars 2009 qui était consacrée à la politique en faveur des personnes âgées. Nous avons souhaité à l'époque faire de Lyon une ville amie des aînés, en lien avec le référentiel de l'Organisation mondiale de la Santé.

En effet, pour nous, s'intégrer dans ce programme vis-à-vis des aînés proposé par l'OMS, c'est à la fois intégrer un réseau international de villes novatrices en terme de politique à destination des seniors, mais c'est aussi choisir un cadre global d'action en matière de gérontologie.

Les domaines-clés que l'OMS propose d'étudier et d'évaluer sont l'habitat, les transports, la participation au tissu social, la participation citoyenne, l'emploi, la communication et l'information. Dans ce cadre et en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3, six étudiants en cinquième année de développement territorial ont été « recrutés » comme stagiaires par l'Association Bien vieillir dans son quartier, elle aussi partenaire dans la Ville de Lyon sur ce projet, pour conduire un audit urbain sur les neufs arrondissements de Lyon.

Une subvention de 15.000 € avait déjà été votée et versée en 2009 à cette association, pour lui permettre de couvrir les frais d'audit d'octobre 2009 à maintenant mars 2010, principalement les indemnités des stagiaires. La subvention que nous vous proposons de voter au titre du budget 2010 permettra la poursuite de l'audit qui doit se terminer en juillet de cette année et donnera lieu à une restitution à l'automne.

Je voudrais vous dire que les tous premiers résultats qui s'appuient sur un travail de collecte quantitativement largement supérieur à ce qui a pu être fait jusqu'ici, dans toutes les autres villes qui ont participé à ce programme, ces résultats sont extrêmement intéressants et seront très prochainement présentés au comité de suivi courant mars, et à l'ensemble des membres d'ailleurs de la commission Solidarité Santé, des maires d'arrondissement et de ceux qui le souhaitent.

C'est ensuite à partir de ce travail d'évaluation et d'analyse que nous espérons pouvoir ajuster si nécessaire la politique gérontologique de la Ville. Le but est de permettre à nos aînés de bien vieillir à domicile et dans leur quartier en améliorant leurs conditions de vie, leur place dans la Ville, au niveau de leur habitacle ou de leur santé, de leur mobilité ou encore de leurs loisirs.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, évidemment vous le savez, je suis toujours sensible à l'attention que vous portez aux aînés de notre ville.

Aujourd'hui, je ne peux qu'encourager en effet le soutien à l'association « Bien vieillir dans son quartier » par cette subvention de 10 000 euros, car cette action s'inscrit dans la logique de la politique que je mène au sein de mon Secrétariat d'Etat. Je voudrais cependant apporter quelques éléments aux Lyonnais et qui sont très intéressants à connaître.

Notre ville s'est inscrite dans le cadre du plan Bien Vieillir effectivement de l'OMS, comme vient de le rappeler M. Hémon, à un moment où seules les villes de Lyon, Lille et Nice avaient été personnellement démarchées par le représentant en France de l'Organisation Mondiale de la Santé. Depuis, il faut le souligner, l'OMS vise à déployer ce plan Bien Vieillir pour passer d'une démarche à l'échelle de ville à une démarche nationale. La France n'y fait pas exception et elle participe activement à ce plan qui nous permet d'avoir une démarche plus cohérente et plus forte à l'échelle de notre pays.

Cette globalisation du plan entraîne une augmentation de la qualité des projets, grâce à des cahiers des charges qui sont beaucoup plus exigeants, ce qui donne l'occasion à la France d'être un interlocuteur de poids auprès de l'OMS et ce qui permet aux participants de mettre en réseau, comme vient de le rappeler M. Hémon, leurs expériences, leurs bonnes pratiques au niveau européen et même international.

Je lançais en juillet dernier le label « Bien vieillir-vivre ensemble » avec la Ministre de la Santé et des Sports, Roselyne Bachelot, en partenariat avec l'Association des Maires de France, l'AMF et l'Association Vieillir en France. La Ville de Lyon entame tout d'abord une démarche pour déposer une candidature en vue d'obtenir ce label et nous ne pouvions que nous féliciter de cette démarche. Nos services étaient en contact avec votre Adjoint aux personnes âgées avec lequel, d'ailleurs, nous avons commencé à travailler. J'avais même rencontré personnellement M. Hémon et il avait pu obtenir les dossiers, la méthodologie d'évaluation.

Tout ce que vous avez déployé Monsieur Hémon, c'est tout à fait dans le cadre du label Bien Vieillir, mais à mon grand regret, je constate que ce dossier n'a plus avancé et que vous avez finalement décidé de renoncer tout simplement à cette démarche au service des aînés !

Je pensais, Monsieur le Maire, que cette question exigeait au minimum de se placer au-dessus des calculs politiques et que nous pouvions travailler ensemble sur un sujet d'intérêt général comme celui-là. Cela illustre une fois de plus votre manière autoritaire de gérer notre ville, et le manque de confiance que vous accordez à vos adjoints et à l'Opposition.

Ce label, qui a été remis à 34 communes, n'a d'autre objectif que d'anticiper les évolutions de demain, pour assurer à la population la meilleure qualité de vie possible à nos aînés. Il est bien dommage que la Ville de Lyon, pour des raisons purement politiciennes, ait annulé sa candidature. Heureusement qu'il y a des villes de gauche qui sont quand même des villes de progrès, comme par exemple Villeurbanne ou Saint-Denis, et qui ont compris que ce label servait avant tout l'intérêt des personnes âgées avant l'intérêt purement politique.

Nous verrions donc bien sur ce dossier que votre intérêt pour les aînés comporte quelque part des limites et que, lorsque vous vous vantez d'avoir une vision pour faire rayonner notre ville au niveau international, et bien cela n'apparaît être que du pur affichage.

M. LE MAIRE : Que n'ai-je point fait !

M. HEMON Pierre, Adjoint : Quelques mots pour préciser qu'il n'y a pas eu d'annulation de candidature, puisque, pour annuler une candidature, il faudrait que candidature soit déposée.

Il se trouve que, par rapport à un certain nombre d'autres villes en France, nous avons, bien avant que vous soyez Secrétaire d'Etat, commencé ce travail, puisque dans le Projet pour Lyon, cette référence, « Ville amie des aînés » existait déjà. Cette référence à l'Organisation Mondiale de la Santé, nous l'avons déjà largement entamée, largement réfléchi, puisque dès juillet 2008, j'étais à Genève et je rencontrais les responsables de l'OMS référents sur cette question-là.

C'est bien parce que nous l'avons travaillé, que nous avons finement regardé ce que vous proposiez qui était relativement très intéressant, puisque c'était somme toute, un copier-coller du protocole « Ville amie des aînés » proposé par l'OMS. C'est bien cela qui nous avait intéressé.

Puis, on l'a vu ces dernières semaines, il y a tout un processus qui a été inversé. C'est-à-dire que nous pensons, et cela a été ici dans cette ville, démontré plusieurs fois, que ce soit pour le label « Ville équitable », ou le label « Diversité », qu'avant de décerner un label, il y a tout un travail approfondi d'audit, un travail approfondi d'évaluation, de préférence par des organismes indépendants, et que c'est vers cela qu'il faut aller.

J'ai plutôt l'impression que vous avez, d'entrée de jeu, dès il y a quelques semaines, labellisé sur des déclaratifs simples, 34 communes. Alors, ce sont des initiatives extrêmement sympathiques, si j'en crois ce que j'en ai lu, c'est-à-dire des communes qui ont fait ou qui font des dictées intergénérationnelles, des communes dans lesquelles il y a des chiens visiteurs, des communes où l'on fait du yoga. Mais, je ne vois rien

de l'évaluation de véritables politiques gérontologiques, parce que cela c'est beaucoup plus long.

Je pourrais ajouter que, dans ce cas, notre ville ne doit pas être labellisée, mais multi-labellisée, c'est-à-dire que nous devrions avoir beaucoup plus de médailles, que ce qu'on a réussi à avoir à Vancouver, et bien des médailles d'or ! Parce que si je devais vous donner quelques exemples de ce que font dans notre ville les établissements et les associations, qui sont pour beaucoup porteurs d'initiatives originales : je pourrais parler des expérimentations répétées du cyclo-pousse, je pourrais parler du fonctionnement continu de mobisenior dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, des actions intergénérationnelles entre les EHPAD et les écoles maternelles, comme on a vu dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'actions en continu comme ce qui est mis en place dans le 2<sup>e</sup> arrondissement avec notre foyer-logement.

Je pourrais vous parler de la magnifique expérience qui est menée avec les plus dépendants des résidents de nos EHPAD, quand on leur fait visiter l'Institut d'Art Contemporain, grâce encore à cyclo-pousse. Je crois que là, on a de quoi avoir toute une série de médailles !

Je pourrais rajouter qu'on a fait des lieux de distribution de paniers bio dans un foyer-logement. On pourrait parler de toutes les animations faites autour de nos restaurants seniors : la vingtaine de restaurants seniors, que nous avons dans cette ville ; des liens renforcés avec les institutions culturelles dans la ville, des séjours-vacances organisés en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, etc... Tout cela nous ferait donc beaucoup, beaucoup de choses !

Je voulais juste vous dire qu'il est pour nous une chose évidente, c'est que nous faisons un travail –je l'ai dit tout à l'heure et je tiens à le répéter, parce que cela a été remarqué par tout le monde- c'est que les centaines et les centaines de personnes qui, aujourd'hui, ont été interrogées ou ont participé à des groupes de parole, qu'il s'agisse de personnes âgées, qu'il s'agisse d'offreurs de service, qu'il s'agisse de professionnels, aujourd'hui la Ville de Lyon est remarquée par les professionnels, comme étant allée le plus en avant dans ce processus d'audit urbain.

Je vous inviterai, Madame le Ministre, à venir à la restitution, bien évidemment. J'espère que vous y serez, et vous verrez l'énorme travail qui est fait de ce point de vue-là.

Voilà ! Je voulais dire quelques mots là-dessus tout de même, et en profiter pour vous interroger sur un certain nombre de sujets sur lesquels moi, j'aurais aimé vous entendre.

J'aurais aimé peut-être vous entendre sur le 5<sup>e</sup> risque, puisque c'était le projet du quinquennat et je voudrais vous rappeler que la loi du 11 février 2005 précisait dans son article 13, que dans un délai de cinq ans

(soit avant le 12 février 2010), le principe de la discrimination liée à l'âge (c'est-à-dire à 60 ans) est supprimé entre les personnes âgées et les personnes handicapées. Je crois que le financement de ce 5<sup>e</sup> risque, là encore, reste à définir et il semble que vous, ou M. le Président de la République, repoussiez de mois en mois l'ouverture de ce nécessaire débat.

J'aurais aussi aimé avoir des éclaircissements sur la réforme de la tarification des EHPAD, car si nous nous en tenons à ce qui est apparu cet été, une fois encore, il semble que la solidarité soit mise à mal, puisque le tarif sera proportionnel au niveau de dépendance de la personne accueillie et fixé par le Directeur de l'établissement. Là encore, plus on est dépendant, plus ce sera cher ! Je trouve que cela ne nous convient pas !

Qu'en est-il du P.S.G.A. –je dis à M. Braillard que cela veut dire Plan de Solidarité Grand Age- qui prévoyait une baisse du reste à charge pour nos aînés ? Qu'en est-il encore du P.S.G.A. qui prévoyait l'augmentation du ratio de personnels, puisqu'on est à 0,4, 0,5 personnel par personne dans nos EHPAD ? On ne voit pas grand-chose bouger là-dessus ! Enfin, puisqu'on en a parlé ces derniers jours : quel bilan tirez-vous des métiers Borloo, car c'était des milliers de nouveaux métiers, de nouveaux emplois qui étaient prévus ? Or, ce bilan est aujourd'hui remarqué comme catastrophique ! Quelques centaines d'emplois créés et un immense bazar mis dans tout le domaine des associations de maintien à domicile.

Trois exemples et puis j'arrêterai : Lille, juillet 2009, l'ADAR, membre du réseau ADESSA dépose le bilan ; plusieurs centaines d'emplois supprimés, plusieurs milliers de personnes âgées désemparées.

Melun, novembre 2009, fermeture de l'ASSAD 77, membre du Réseau UNA.

Et tout récemment à Brest, c'est l'ADMR du Finistère qui se trouve en grande difficulté. C'est-à-dire que ce sont les principaux réseaux d'aide à domicile qui aujourd'hui se trouvent en difficulté. C'est là je crois, moi, la principale maltraitance faite à nos anciens de mettre ainsi ce type d'associations en difficulté. Je crois qu'on est loin là, très très loin aujourd'hui, d'un projet que nous souhaiterions, qui serait de naître, vivre et mourir libres et égaux en droit. Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Ecoutez, on ne va pas lancer un grand débat qui, à mon avis aura lieu dans les prochains temps... Alors Madame Berra, si vous voulez y aller, allez-y !

Mme BERRA Nora : Je voudrais faire une réponse car je suis interpellée sur un certain nombre de sujets.

Juste pour revenir un peu sur le label : Monsieur Hémon, vous nous faites un catalogue de bonnes actions que vous menez sur la Ville de Lyon, très bien ! Mais évitez, juste une chose, c'est d'avoir cet air condescendant vis-à-vis de vos collègues dans les autres villes, qui ont eu, eux, ce courage de déposer des dossiers, afin d'avoir une méthodologie de travail.

Vous savez, nous parlons d'un label qui vise à faire rayonner des villes, les mettre en réseau, un échange de bonnes pratiques, aussi bien au niveau national, qu'au niveau international.

Je l'ai dit tout à l'heure, Lyon faisait partie des trois villes en France, précurseur : je l'ai dit ! Aujourd'hui, nous passons dans une échelle beaucoup plus large, une échelle nationale : vous n'avez pas compris cela, j'ai l'impression !

(Rires et protestations.)

... mais puisque vous m'interpellez sur d'autres sujets, parce que votre catalogue finalement, vous a amené à être hors sujet !

Maintenant si vous m'interpellez sur des sujets, nationaux cette fois : le 5e risque, oui Monsieur Hémon, votre curiosité sera satisfaite, le débat sera ouvert à l'automne, mais croyez-moi depuis juin, nous y travaillons et nous avons déjà des pistes : les choses seront arbitrées et débattues en automne prochain, après le débat des retraites.

Et puis, vous parlez du « reste à charge ». Si vous connaissiez très bien votre sujet, vous sauriez que le reste à charge rentre dans le cadre de la prise en charge du 5e risque de la dépendance justement et répond à la question du 5e risque. D'ailleurs il ne s'appellera certainement pas « 5e risque », parce que vous le savez peut-être aussi bien que moi, il ne s'agira pas d'une 5e branche de la Sécurité Sociale.

Vous abordez la discrimination à l'âge, donc vous prétendez vous intéresser au sujet que je mène au niveau du Secrétariat d'Etat, mais allez jusqu'au bout de vos requêtes et intéressez-vous justement à tout le projet du « Vivre chez soi » et vous verrez que la discrimination des personnes âgées est au cœur de mes préoccupations, comme le Vivre chez soi globalement, parce que la dépendance, Monsieur Hémon, n'est pas qu'une question de financement, c'est aussi une question de prise en charge globalement et qui détermine la façon dont on va mener des projets de société.

Je continue avec la tarification : oui, vous avez raison, la réforme de la tarification est à l'ordre du jour, la convergence tarifaire, oui vous y aurez droit, vous aussi ! Pourquoi ? Je vais vous le dire, c'est très simple ! Pour une question d'équité, de justice sociale, pour qu'un EHPAD vis-à-vis d'un autre, prévoit les mêmes prestations vis-à-vis de nos personnes âgées, de nos aînés. Vous voyez, c'est une question d'équité !

Il n'est pas normal, que vous soyez au Sud ou au Nord de la France, que l'établissement soit doté différemment ! C'est une question de dotation budgétaire, qui permet d'avoir les mêmes prestations partout, parce que les aînés ont droit d'avoir les mêmes prestations, où qu'ils se trouvent au niveau du territoire national.

Ensuite, vous parlez des ratios et bien justement, la convergence tarifaire permettra d'avoir des ratios équitables à travers l'ensemble du territoire.

Vous terminez par les questions d'associations, Monsieur Hémon. Il s'agit d'associations avec des modèles économiques non viables.

Elle se comporte comme des petites entreprises avec des charges de fonctionnement atteignant 35 % du tarif horaire. Nous avons un problème de tarif horaire en effet. Sur ces questions-là, si vous vous intéressez à la politique que je mène, vous sauriez aujourd'hui, qu'il y a une mission d'inspection sur le financement des tarifications du taux horaire. Vous sauriez qu'il y a deux groupes de travail justement : sur l'offre de service, sur l'efficacité des structures et enfin vous sauriez qu'il y a un autre groupe de travail sur la qualité et la nature des prestations qui sont offertes.

Donc, pour toutes ces questions-là, Monsieur Hémon, soyez juste un petit peu patient. Et d'ici la fin du printemps vous aurez toutes les réponses.

M. LE MAIRE : Merci bien. En attendant, Madame Berra, moi, j'ai deux dossiers concrets qui intéressent les Lyonnais. Pourrons-nous créer deux EPHAD à Lyon : Marius Bertrand et Constant ? Aujourd'hui nous n'avons pas de réponse sur le financement. On était prêt à investir, mais il fallait des réponses sur les financements. Si vous pouvez en dehors de toutes les grandes problématiques nationales que vous venez de développer, vous occuper de mes deux EPHAD sur Lyon, ce serait bien pour les Lyonnais.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)